

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 5.33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

A propos d'atrocités

Pour l'histoire, pour la vérité

Certains correspondants de journaux à Tripoli, qui ont su, grâce à leur docilité, échapper à la mesure d'expulsion prise par la censure italienne, envoient à leurs organes des détails terrifiants sur des actes de cruauté commis par les troupes turco-tripolitaines sur les petits soldats italiens.

Des journaux européens de Tunis, dont l'impartialité envers les musulmans en général, et les Turcs en particulier, est bien connue, se sont étendus complaisamment sur ces nouvelles sensationnelles, et ont publié bulletin sur bulletin pour crier leur horreur et leur indignation.

Ne faut-il pas clouer au pilori de l'Histoire et de l'opinion publique ces *barbares*, ces *fanatiques*, ces... *musulmans* turcs et tripolitains qui, dénués de ressources et bloqués par terre et par mer, ont l'outrecuidance de défendre, pied à pied et héroïquement, leur pays contre la sclérotée agression d'un peuple de civilisation latino-chrétienne ? En plein vingtième siècle, en effet, il se trouve encore des Européens, heureusement de plus en plus rares, qui, par atavisme de race et de religion, professent à l'égard de l'Islam une haine aussi absurde qu'impolitique... nous en savons, hélas ! quelque chose en Tunisie !

Disons-le sans ambage : si les atrocités attribuées aux musulmans de Tripoli devaient, après vérification, demeurer à leur charge, nous serions les premiers à les réprouver avec énergie, à les condamner avec la dernière sévérité ! Elles ne constitueraient pas seulement une cruauté inutile, contraire aux exigences de la conscience moderne et aux règles du droit international public, mais aussi et surtout une violation manifeste de la loi islamique, qui interdit formellement de tuer un prisonnier ou de mutiler un cadavre. « *Idha kateltoum fa ahsinou katla* », a dit le Prophète : « *Si vous êtes dans la nécessité de tuer, faites-le sans cruauté !* »

On sait que Omar, second khalife de Mahomet, fut poignardé par un « guêtre ». Aux assistants qui voulaient écarteler le régicide, le khalife, agonisant, cria : « *Non, ce serait un acte anti-musulman ! Contentez-vous de lui appliquer la loi !* » Huit siècles plus tard, le même ordre était donné par le sultan Mourad (Amurat) poignardé par un Serbe dans la plaine de Cossovo.

Quant aux prisonniers de guerre, leur vie est sacrée d'après la loi musulmane : ils constituent simplement le butin du vainqueur ; ils peuvent se racheter ou se faire racheter.

Mais tout cela, dira-t-on, c'est du droit, et il y a loin des théories juridiques à la pratique.

Non, l'histoire militaire des peuples d'Islam fourmille d'exemples de générosité et de magnanimité. Tous les his-

toriens européens des dernières guerres de la Turquie sont unanimes à louer la douceur et l'humanité des autorités militaires turques envers leurs prisonniers. Au cours de la guerre turco-grecque, le correspondant du *Temps*, qui avait assisté à la prise de Volo par les Turcs, écrivait à son journal : « J'aime « bien les Grecs, mais j'aime encore « davantage la vérité. Et cette vérité, « c'est que l'armée ottomane se com- « porte dans cette guerre en armée « civilisée et parfaitement disciplinée ».

Peut-on en dire autant de l'Europe du moyen-âge ? Lisez les récits des guerres hispano-maures ; lisez les détails de l'entrée des croisés à Jérusalem ; lisez les horreurs des guerres civiles et religieuses ; lisez aussi l'histoire des conquêtes coloniales dans l'ancien et le nouveau continent... Feuilletez l'Histoire, vous dis-je, et vous serez complètement édifiés ; lisez de préférence les auteurs chrétiens... les écrivains musulmans pouvant être taxés de parti pris ou d'exagération !

Nous répliquera-t-on que ceci c'est de l'histoire, et qu'il s'agit aujourd'hui d'atrocités sans nom vus, constatées, décrites et photographiées par des correspondants étrangers, par conséquent impartiaux ?

Nous avons bien vu les photographies publiées par la presse allemande et anglaise, notamment le *Daily Mirror*, mais elles disent la cruauté italienne sur des femmes, des enfants et des vieillards indigènes...

Quant à celles relatant les mutilations de cadavres italiens, attribuées aux Arabes, nous les attendons encore...

Et nous, qui lisons journellement les nouvelles les plus extravagantes répandues sur notre propre compte : nous qui, pour ne parler que des récents et déplorable événements du 7 novembre, avons vu avec quel... sans-gêne une certaine presse altère sciemment la vérité et publie les nouvelles les plus fantaisistes (fillette aux yeux crevés, mosquées transformées en arsenaux, trois mille gourdins trouvés dans une maison, etc., etc...), ne sommes-nous pas en droit de ne point prendre au sérieux, et encore moins au tragique, certaines publications visiblement tendancieuses sur les événements tripolitains ? Méfions-nous donc des nouvelles venant de Tripoli ; méfions-nous surtout des télégrammes du correspondant du *Matin*, dont le rôle et les attaches sont suffisamment connus, et attendons une confirmation ou un démenti d'une source plus impartiale, et surtout moins censurée. Il y a, au surplus, au camp turc, des correspondants français et anglais ; ils ont dû voir ces soi-disant tortures infligées aux soldats italiens bien longtemps avant le 26 novembre ; ils auraient pu, ils auraient dû les signaler à leurs journaux dès le lendemain de la bataille du 23 octobre : ils ne l'ont pas fait ; pourquoi ? et qu'en faut-il conclure ?

En attendant, examinons les faits attribués aux troupes turques et arabes,

à la lumière de la mentalité musulmane, — examen pour lequel on voudra bien nous reconnaître une certaine compétence.

Est-il, d'abord, possible que des mains musulmanes aient pu crucifier des vivants ou des cadavres dans une mosquée ? On nous permettra d'en douter : la crucifixion est un supplice inconnu chez les musulmans, et les mosquées sont trop vénérées pour pouvoir servir à une exposition aussi macabre ! Le musulman le moins pratiquant et le moins versé dans les choses de sa religion sait qu'il ne peut entrer dans une mosquée qu'en état de pureté parfaite, c'est-à-dire après avoir fait des ablutions complètes ; il sait que ces édifices sont exclusivement réservés à la prière et à l'enseignement des textes sacrés ; il sait même qu'il commettrait un grave péché s'il se permettait seulement d'y tenir une conversation profane. Comment croire, dès lors, que ces mêmes musulmans aient pu fixer leur choix précisément sur le temple de leur foi pour y laisser pendant un mois (!) des cadavres en putréfaction ! Mais, qu'étaient-ils... ces musulmans, leurs prières, pendant ces trente jours ?

La vérité est que les Tripolitains sont outrés de l'attitude de l'armée italienne au lendemain de l'occupation. Sous prétexte de réprimer une révolte de leurs sujets, les soldats se sont livrés pendant quatre jours, sur ordre supérieur, à un véritable massacre. Les détails de ces navrantes exécutions sommaires ont défrayé la presse des deux mondes ; seule, il est vrai, la presse européenne de Tunis est restée impassible : elle s'est contentée d'y faire une légère allusion, se gardant bien de compromettre l'amitié latine par des paroles d'amertume...

Que quelques bédouins, que quelques irréguliers aient commis des excès abominables sur des soldats italiens, c'est possible ; mais ce seraient des cas isolés, qui ne sauraient ternir la réputation d'une armée, ou l'honneur de tout un peuple. Ces excès, d'ailleurs, trouveraient leur explication — nous ne disons pas leur excuse — dans l'esprit de représailles qui doit animer les parents des Arabes massacrés par les Italiens au lendemain de la mémorable panique du 23 octobre.

Que, maintenant, l'autorité militaire italienne et le gouvernement de Rome cherchent à exploiter les quelques excès commis par les bédouins, à les généraliser et à les amplifier, c'est vraisemblable !...

Pensez donc ! la guerre actuelle est si peu populaire ; elle a, tant au point de vue du droit des gens qu'au point de vue humanitaire, une si mauvaise presse en Europe ! Les sympathies des nations ne sont-elles pas allées plutôt vers cette poignée de soldats turcs qui opposent à une formidable armée moderne la résistance héroïque que l'on sait ? Que ne donnerait-on pas pour modifier les dispositions de l'Europe par un habile coup de théâtre ? Les soldats enterrés

vivants ; d'autres crucifiés dans une mosquée (!), d'autres encore aux yeux cousus ou crevés, voilà de quoi faire dresser les cheveux sur la tête, remplir le cœur d'horreur et d'indignation contre ces fanatiques, ces barbares, ces... (clichés connus), et, du coup, adieu cette turcophilie quasi universelle qui constitue une précieuse force morale pour le gouvernement ottoman !...

Mais attendons une enquête impartiale. La vérité ne saurait tarder à se manifester ?

NASSAH.

Bulletin

Les mesures de rigueur prises à l'encontre de la presse arabe n'ont pas encore été rapportées, bien que les troubles qui les avaient motivées aient pris fin depuis quatre semaines, et que la tranquillité règne aujourd'hui partout, aussi bien à Tunis que dans l'intérieur.

Déjà, dans différents articles, nous avons fait remarquer que cette presse, d'une part, était demeurée étrangère à la genèse des événements en question et que, de l'autre, elle avait toujours écarté, en commentant les nouvelles de la guerre italo-turque, de tomber dans l'exagération ou de faire appel à la violence.

Certes, on ne saurait nier que, dans cette circonstance, les journaux arabes n'aient fait preuve d'une absolue correction vis-à-vis de l'élément italien de Tunisie — lequel, soit dit en passant, ne leur a pas su gré de cette attitude...

Mais comment, d'autre part, pourrait-on leur reprocher d'avoir sévèrement qualifié l'agression de l'Italie, d'avoir dit la réprobation de leur conscience écorchée, d'en avoir appelé aux principes de justice et d'humanité... et ce, à l'heure même où, dans tous les pays d'Europe, la presse honnête stigmatisait, en termes autrément sévères, le crime perpétré au nom de la civilisation, dénonçait, dans des articles d'une singulière véhémence, l'acte de « banditisme » qu'était en train d'accomplir la nation scur !

Or, pourquoi ce qui est permis aux propres alliés de l'Italie serait-il défendu aux musulmans ? Pourquoi ces derniers n'ont-ils pas le droit d'exprimer, à leur tour, en toute franchise, les sentiments qui sont au fond de leur cœur ?

Voilà, précisément, ce que nous ne pouvons nous expliquer ! Mais ce qui nous étonne par-dessus tout, c'est que les mesures qu'a cru devoir prendre, en l'occurrence, le gouvernement du Protectorat visent et atteignent la seule presse indigène !

Alors, en effet, que les journaux arabes voient leur publication suspendue sine die, les journaux de la péninsule, qui, depuis l'ouverture des hostilités en Tripolitaine, s'efforcent d'ameuter contre l'Islam l'opinion européenne, continuent à pénétrer librement en Tunisie !

Les journaux arabes sont muselés, mais l'Unionne peut poursuivre en

toute sécurité, à l'encontre des musulmans de Tunisie, sa campagne de dénigrement, de haine et de menaces !

Les rédacteurs de ce journal se soucient peu de garder la réserve et la discrétion qui conviennent à des hôtes. Ils font fi de la courtoisie qui si longtemps présida aux relations entre Italiens et indigènes !

Mais à quoi bon récriminer ? C'est à la France que nous nous adressons aujourd'hui pour que soient rapportées les mesures de rigueur prises contre les journaux indigènes.

L'Administration est armée pour sévir contre ceux qui seraient tentés de contrevenir à la loi sur la presse.

La suspension collective des journaux arabes est une mesure tout à la fois maladroite et injuste : maladroite, en ce qu'elle blesse toute une population dans ses sentiments intimes ; injuste, parce qu'elle viole le principe de la liberté de penser et d'écrire, partout consacré et universellement respecté !

Une douloureuse fatalité semble s'acharner après la malheureuse population indigène. La première victime des provocations italiennes, prélude des troubles du 7 novembre, a été un indigène, le jeune Rabah ben Amor Degla, et la dernière victime, nous le souhaitons du moins, du fanatisme italien est encore un indigène, le laitier Mustapha ben Slimane, lâchement assassiné dans la rue Kouftab-el-Ouazir. Nous ne doutons pas que la justice fera son œuvre et saura châtier l'auteur de cet odieux attentat perpétré en plein jour.

Ce crime nous autorise à signaler à l'Administration la situation intolérable faite à nos coreligionnaires par suite de la différence de traitement, réellement choquant, entre les deux éléments indigène et italien.

Tandis que la presse arabe est réduite au silence ; tandis que l'on prend des arrêtés pour interdire l'entrée, dans la Régence, des journaux turcs ou même égyptiens, on tolère l'impression, le colportage et la vente publique des journaux italiens.

Dimanche dernier, jour du crime que nous déplorons, une masse compacte d'Italiens, en majorité de la basse classe, a stationné toute la matinée à la Porte-de-France, occupant presque toute l'avenue du même nom, attendant l'arrivée du courrier d'Italie et la distribution des journaux de la péninsule. A midi, cette foule considérable a regagné lentement ses quartiers, rapportant avec elle des éditions illustrées de la *Stampa* et de la *Tribuna*, et commentant avec animation les nouvelles du jour.

Que les récits enthousiastes publiés par ces feuilles, et les gravures célébrant le triomphe des armes italiennes aient surexcité au plus haut point les esprits des lecteurs, c'est plus que probable.

Qu'à la suite des copieuses libations qu'il est de règle de s'offrir un jour férié, la joie et la fierté des Italiens aient atteint leur paroxysme, c'est encore très vraisemblable...

Toutes les sensations, toutes les impressions de la journée incitaient, comme on le voit, les têtes brûlées de la population italienne à voir dans l'Arabe de Tunis un frère en religion des défenseurs de la Tripolitaine, c'est-à-dire un ennemi de l'Italie qu'il est louable de supprimer.

Et voilà comment le malheureux laitier du Souk-el-Belat est tombé sous le poignard d'un fanatique « de la plus grande Italie » ! La nouvelle de ce meurtre s'est répan-

due comme une trainée de poudre dans la ville indigène, où elle fut commentée comme on pense, avec vivacité par une population, impressionnable à l'excès, qui voit avec peine et tristesse combien inférieure est sa situation par rapport à celle faite à des étrangers.

Aussi attirons-nous avec insistance l'attention du Gouvernement sur les considérations qui précèdent. Il ne faut pas que les Tunisiens puissent dire avec une apparence de raison : « Les Italiens semblent être les maîtres en Tunisie, tandis que nous sommes considérés comme des étrangers dans notre propre pays...! »

MOHAMMED NOMANE.

Le "fanatisme musulman"

Calomniez, calomniez... il en restera toujours quelque chose !

S'il est une religion ou une collectivité humaine qui, plus que d'autres, aient été en butte à la calomnie, c'est incontestablement la religion islamique et ceux qui la professent.

Depuis les croisades, où l'Europe chrétienne, à la voix de moines fanatiques, se lançait à la conquête des Lieux Saints et prétendait exterminer les infidèles, jusqu'au présent siècle, où tant d'esprits cultivés se piquent volontiers d'athéisme, il a été de mode, chez les occidentaux, de dénigrer systématiquement l'islam et ses sectateurs. Et chose curieuse, de tous les griefs que s'accordent à formuler, contre les musulmans, aussi bien les incrédules avérés que les plus fervents des catholiques, il en est un, le fanatisme, que, dans tous les pays, les dirigeants de l'opinion publique exploitent plus particulièrement pour justifier, aux yeux de la masse, les entreprises les moins recommandables !

Quand les musulmans étaient à l'apogée de leur puissance ; quand leur civilisation, brillant du plus vif éclat, s'étendait sur les trois quarts du monde alors connu, les chefs de la religion romaine, pour décider l'Europe à se coaliser contre l'islam, dont il fallait à tout prix arrêter la marche triomphale, avaient cru bon d'agiter comme un épouvantail le prétendu fanatisme des fils du Prophète. Plus tard, quand, l'heure de la décadence ayant sonné pour ces derniers, on entrevit la possibilité de prendre sur eux une revanche éclatante, c'est ce même fanatisme qui servit de prétexte à tant d'expéditions et d'entreprises guerrières... ; comme aujourd'hui encore c'est lui qu'on met en avant toutes les fois qu'il s'agit d'excuser, aux yeux du monde civilisé, une tentative de spoliation ou des mesures de répression implacable !

Dès qu'un musulman esquisse le moindre geste, ou accomplit l'acte le plus simple de la vie, c'est, pour beaucoup d'Européens, le fanatisme qui l'inspire, c'est au plus pur fanatisme qu'il obéit aveuglément !

Qu'est-ce donc en effet, sinon une manifestation de fanatisme, que ce mouvement d'indignation qui, en Afrique et en Asie, a soulevé tout le monde islamique — comme il a, en Europe même, soulevé toutes les consciences honnêtes — devant l'odieuse agression dont une des provinces de l'Empire ottoman a été l'objet de la part d'une nation prétendue civilisée ?

N'est-ce pas aussi le fanatisme qui pousse les valeureux enfants du désert à venir se ranger sous le drapeau de la Porte pour défendre, contre une invasion brutale, un territoire qui, pour leurs frères de race, est le sol même de la patrie ?

Si des Arméniens, des Grecs, ou des Bulgares, sujets ottomans, prenaient les armes contre le gouvernement de Constantinople, la rébellion se couvrirait de l'aurole du patriotisme, le plus noble et le plus beau des sentiments humains ! Mais ces Arabes, pour qui l'idée de patrie n'existe pas, n'ont pu, eux, obéir qu'à un sentiment bas et vil : le fanatisme religieux !

Et les Tunisiens, qui ont voulu s'opposer à l'immatriculation, au nom de la

Municipalité, d'un cimetière où reposent leurs pères, leurs aïeux, les savants qu'ils vénèrent, les hommes de bien dont ils gardent pieusement la mémoire, ne sont-ce pas, eux aussi, des barbares fanatiques, réfractaires au progrès, indignes à tout jamais des bienfaits de la civilisation !... N'ont-ils pas fait éclater une bagarre où le sang a été répandu ? Qu'importe, si c'est surtout le leur qui a coulé, et si, d'ailleurs, ils avaient été provoqués ! Est-ce qu'ils comptent, eux ? Et puis, de quel droit voudrait-on comparer cette échauffourée à celles qui se produisent en France, à l'occasion des grèves, des inventaires ou des expulsions de congrégations, où des agents de l'autorité tombent, il est vrai, en nombre autrement considérable ? Là-bas, en effet, ce n'est pas le fanatisme religieux qui pousse les manifestants à commettre des actes de violence, mais bien plutôt la nécessité où ils se trouvent de défendre... leurs droits méconnus !

Le spectre du « fanatisme musulman » a été si souvent agité que rares, aujourd'hui, sont les Européens qui ne croient, de très bonne foi, que les adeptes du Prophète sont le peuple le plus fanatique du monde et que leur religion est la plus intolérante qui existe.

Ceux qui, cependant, connaissent tant soit peu la doctrine islamique savent qu'elle est faite de tolérance et de bonté. Dans tous les pays où règne l'islam, les non-musulmans jouissent de la plus grande liberté, ils ont toutes facilités pour l'exercice de leur culte, jamais ils ne sont molestés en raison de leurs croyances religieuses !

Un exemple frappant de la tolérance musulmane nous est fourni par l'Empire ottoman lui-même. Dans ce pays, en effet, où l'islam est la religion d'Etat et où la grande masse de la population est composée de musulmans, quelle est la situation faite aux israélites, à ceux notamment qu'a chassés de chez elle l'orthodoxe Russie ? Ils y vivent absolument sur le même pied que l'élément dominant ; ils jouissent, au même titre que les musulmans, de tous les droits politiques ; ils arrivent aux plus hauts emplois dans les différentes administrations, et sont même représentés au sein du gouvernement !

Est-ce, cela, de l'intolérance ? Est-ce, cela, du fanatisme ?

ESSAFI.

Sur la foi de propos attribués à des indigènes du bled, qui sans doute ne m'ont jamais vu, M. de Carnières continue à échauffer contre moi les accusations les plus odieuses.

J'ai dit, depuis longtemps, de quelle façon je fus mêlé à l'affaire du Djellaz. Puisque M. de Carnières persiste à dire qu'il a en main la preuve que la manifestation avait été organisée par moi, qu'attend-il pour la mettre sous les yeux de ceux qui ont qualité pour agir ?

Dès le premier jour, j'ai réclamé une enquête minutieuse. Peu m'importait qu'il fût procédé à cette enquête par l'Administration ou par la Justice : l'une et l'autre m'inspiraient, et m'inspirent encore aujourd'hui, la même confiance !

M. de Carnières se défend d'avoir demandé ma tête. Il lui suffirait, dit-il, de me voir révoquer de mes fonctions de délégué à la Conférence Consultative et de conseiller municipal de Tunis... Quelle comédie !

Quand on croit avoir devant soi l'instigateur d'une émeute où le sang des Européens et des indigènes a coulé, ce sont des poursuites au criminel qu'on doit réclamer contre lui, et non pas des sanctions administratives !

Je suis allé hier prier M. le Procureur de la République de vouloir bien ouvrir une information au sujet des faits qui me sont imputés par M. de Carnières.

L'honorable M. Reverdin m'a répondu qu'il n'avait pas à le faire, parce que si les accusations lancées contre moi par certains journaux lui avaient paru fondées, il n'aurait pas attendu ma démarche pour entamer des poursuites.

J'ai donc fait tout ce qui dépendait de moi pour mettre M. de Carnières à même de justifier ses dires.

Il me reste le droit de le poursuivre en diffamation : j'en userai avant que soient expirés les délais de prescription.

Rendez-vous donc au tribunal correctionnel !

A. ZAUCHE.

Les troubles de Tunis

L'opinion du "Journal des Débats" :

Tunis a été le théâtre de troubles violents. Des indigènes ont attaqué la police à l'occasion d'une opération dans un cimetière de la ville, et des bagarres sanglantes se sont produites qui ont coûté la vie à un certain nombre d'Européens et d'indigènes. Après quelque hésitation, des mesures de répression énergiques ont été prises, et aujourd'hui la capitale de la Régence paraît avoir retrouvé la sécurité qui depuis tant d'années était l'une de ses coquetteries.

Mais si la tranquillité matérielle semble être revenue, si les troubles paraissent ne pas devoir renaître, les heures tragiques qu'on a vécues à Tunis ont amené certains hommes de la colonie française à l'expression très vive de sentiments qui, s'ils prévalaient, n'aideraient pas précisément au retour du calme dans le pays. C'est aux obsèques des victimes que ces sentiments ont été exprimés. A une première cérémonie, M. Cirier ; à une seconde, M. de Carnières, président de la Chambre d'Agriculture, ont reproché à l'Administration d'être impuissante à les défendre et à les venger. « Puisque, après trente ans de notre collaboration bienveillante, les Arabes ont conservé contre nous une haine fanatique, laissez-nous, s'est écrié M. de Carnières, nous organiser, et nous nous protégerons nous-mêmes ! » Ce langage n'est pas nouveau. Il nous souvient qu'en mai 1908, à la séance d'ouverture du Comice agricole de Bizerte, M. de Carnières réclamait du Résident général des mesures spéciales pour assurer la sécurité des colons français et les protéger contre les attaques des indigènes. Les sentiments ainsi exprimés sont ceux d'un certain nombre de colons, et c'est leur affirmation souvent répétée au sein de la Conférence Consultative qui a amené le Gouvernement à faire délibérer à part l'élément colon et l'élément indigène. On ne conçoit guère une politique de progrès basée sur les conseils de ces colons. La haine n'est pas créatrice, tout le monde est d'accord sur ce point ; il n'y a que M. Jaurès qui puisse faire une proclamation si contraire à la réalité.

M. le Résident général a eu grandement raison quand, en prenant la parole après M. de Carnières, aux obsèques de l'une des malheureuses victimes des troubles, le colon Vanel, il a dit : « Ne prononçons pas ici des mots de haine et de vengeance. Ces sentiments, comme celui de la peur, sont indignes de nous ! » M. Alapetite a fait appel, on le voit, à la justice et à des sentiments tout autres que ceux auxquels certains voudraient s'adresser. Cependant de telles paroles ne doivent pas rester à l'état de simples proclamations. Il faut, pour qu'elles produisent tout leur effet bienfaisant, les étayer de mesures, d'actes dont il semble qu'on ait fait bon marché ces temps derniers.

Les désordres sanglants qui viennent de se produire ont, dit-on, pour cause un réveil du fanatisme religieux, la haine du musulman contre le chrétien, réveil pour lequel l'incident du cimetière n'aurait été qu'un prétexte. Les événements de Tripolitaine ont vraisemblablement été la véritable raison de ce mouvement ; le fait que les indigènes ont surtout frappé des Italiens

tendrait à le prouver. L'intérêt, au reste, qui est au fond de toutes les actions humaines, pousse l'indigène à moins tolérer l'Italien que le Français, le premier lui faisant une concurrence beaucoup plus directe que le second, qui est souvent pour lui un employeur. Ce correctif nécessaire apporté aux tableaux faits ces jours derniers de l'attitude des indigènes tunisiens à notre égard, il n'en demeure pas moins qu'une grande partie de la population protégée par nous est prête à subir l'influence des prédications anti-européennes.

Nous qui avons de si nombreux musulmans dans nos possessions africaines, nous ne devons pas oublier la force du lien religieux qui les unit et croire que la fraction la plus docile de cette population, à savoir la population tunisienne, y échappe. Il est même probable que de longues années s'écouleront avant que ce lien se détende ou, plus exactement, ne soit plus capable de se resserrer dans des circonstances données. Force est donc de veiller sans distraction à ce que ces explosions de fanatisme ne se produisent pas. Or, la meilleure façon de réussir dans cette œuvre délicate est de rendre le milieu de moins en moins propice à ces explosions. Le problème ainsi posé, il est facile de déterminer comment on le résoudra.

En parlant aux obsèques du colon Vanel, le Résident général a indiqué l'une des conditions propres à éviter le retour d'événements aussi douloureux que ceux de ces derniers jours. Il faut être juste à l'égard des indigènes, a-t-il dit, et en effet l'Arabe est très sensible à la justice. Nous serons justes envers lui en améliorant ses conditions d'existence, en le dépouillant pas de ses biens, en ne le chargeant pas d'impôts dont les produits soient employés à des œuvres utiles aux seuls Européens, etc... Sans méconnaître le bien que nous avons fait depuis notre installation en Tunisie, il est impossible d'affirmer que nous n'ayons pas, en ce domaine de la justice, à nous corriger nous-mêmes et à renoncer à certains errements qui ne s'accordent pas avec ce beau programme. Mais cette justice ne doit jamais dégénérer en un humanitarisme béat qui consisterait à ne pas faire sentir notre autorité. Le laisser-aller gouvernemental à l'égard des syndicalistes métropolitains produit les effets lamentables que l'on sait ; il aurait de déplorables conséquences, pratiqué à l'égard des agitateurs musulmans. Il faut surveiller rigoureusement leur propagande écrite et verbale. Enfin, il convient de ne point dégarner de troupes la Tunisie, comme on l'a fait ces temps derniers avec une imprévoyance inexcusable. Si les troubles avaient éclaté en plusieurs villes de la Régence et non pas seulement à Tunis, on eût été dans l'impossibilité matérielle de les réprimer. Il est si nécessaire pour nous de paraître forts que, dès mercredi, le général Pistor passait solennellement en revue, en présence du Résident général, les troupes dont il pouvait désormais disposer.

En ne se laissant pas distraire du double programme qui se résume en ces deux mots : justice et force, la France continuera en Tunisie la belle œuvre qu'elle y a si heureusement commencée.

De la "Lanterne" :

Bien que le calme soit désormais rétabli à Tunis et bien qu'il soit aujourd'hui prouvé que la récente émeute — provoquée par certaines maladroites administratives et surtout par un coup de feu tiré par un Italien — n'ait aucun caractère de francophilie, la Tunisie Française, le principal organe des colons arabophobes, demande aujourd'hui, à cor et à cri, la substitution d'une « politique de domination » à la politique d'association. Et elle ne se contente pas de cette déclaration de principe. Elle précise les mesures à prendre, à titre de représailles : suppression de la section indigène de la Conférence Consultative ; révocation de tous les conseillers indigènes de Tunis ; dissolution d'une société d'enseignement aux musulmans ; fermeture des cercles tunisiens ; enfin, suppression de tous les journaux indigènes, qu'ils soient rédigés en arabe ou en français...

Jamais la peur — car il y a de la peur là-dessous — ne fut plus mauvaise conseil-

lère. Et point n'est besoin d'ajouter, d'ailleurs, que la Tunisie Française — désavouée, du reste, par de nombreux colons — ne parviendra pas à faire prévaloir ses projets rétrogrades et dangereux.

Mais, à propos de sa dernière proposition — la suppression des journaux indigènes — nous avons, dès aujourd'hui, une observation à présenter.

A Tunis s'impriment des feuilles françaises, italiennes et indigènes.

Parmi les feuilles italiennes, l'Unione s'est fait remarquer — depuis l'action de l'Italie en Tripolitaine — par ses polémiques outrancières. Outre qu'elle a fait afficher, dans un kiosque, le décret d'annexion de la Tripolitaine ; outre qu'elle a mis, certain jour, en manchette ces mots : *La fin de l'empire ottoman*, elle s'est permis, également, de nous donner des conseils, en disant de nos principes humanitaires et de notre politique d'association que c'étaient là des « figures de rhétorique » du moment qu'il s'agit de musulmans, « race fanatique, ignorante, réfractaire à tout progrès, incapable de reconnaissance et de fidélité ».

Les faits sont là pour démentir, heureusement, ces derniers mots. — Au Maroc — comme naguère en 1870 — les indigènes de l'Afrique du Nord, enrôlés sous notre drapeau, nous prouvent chaque jour leur fidélité. Et les assurances de loyalisme qui — ces jours-ci — ont afflué à Tunis, sont également là pour prouver que l'élite musulmane n'est pas réfractaire à notre action. Enfin, le Tunisien — organe des indigènes dont nous avons souvent cité, avec éloges, les articles — nous explique que les feuilles écrites en langue arabe n'ont cessé récemment de recommander à la population indigène de traiter les Italiens avec la même correction que par le passé. Or, qu'est-il arrivé au lendemain de l'émeute ? C'est que ces journaux en langue arabe ont été supprimés ! Et l'on vient de voir que le Tunisien — écrit en français — est également visé par la Tunisie Française. Sa suppression serait, nous l'affirmons, une déplorable injustice s'ajoutant à celle dont les feuilles écrites en arabe sont déjà victimes et qui doit cesser, à notre avis, le plus tôt possible. — Quant à l'Unione, elle nous permettra de lui conseiller, amicalement, de montrer plus de modération vis-à-vis des musulmans ; de nous épargner ses conseils et de ne pas oublier, enfin, que les Italiens sont, en Tunisie, les hôtes des indigènes et de la France.

De "l'Akhbar" :

La répression des excès meurtriers commis dans ces fatales journées des 7 et 8 novembre, sera maintenant poursuivie avec énergie et clairvoyance.

Après la première échauffourée, des luttes partielles s'étaient engagées entre Arabes et Italiens. C'est ce qui explique qu'il y ait eu plusieurs morts et de nombreux blessés italiens. La cohabitation des deux races dans les quartiers pauvres rendait les provocations plus faciles. On a remarqué que, généralement, les indigènes arrêtés n'étaient porteurs que de bâtons, alors que les Italiens avaient sur eux des revolvers et des rasoirs. N'exagérons rien quand les événements sont assez graves par eux-mêmes.

Justice sera faite, mais qu'on n'aille point céder aux conseils de haine qui se sont fait entendre. Rien ne serait moins digne, rien ne serait plus impolitique.

On connaît traditionnellement les sentiments pacifiques des Tunisiens. Cela ne les a pas empêchés de se faire tuer bravement au Maroc, pour le service de la France. Si, dans une foule nerveuse, agitée de convulsions diverses, des attentats se sont produits du fait de quelques individus criminels, on ne doit pas pour cela accuser tous les indigènes et apothéoser tous les étrangers.

Le plus regrettable dans cette sanglante affaire, c'est qu'il y ait eu quatre malheureuses victimes françaises, qui ont droit à tous les regrets émus de leurs concitoyens. Mais, puisqu'à aucun moment les troubles n'ont pris le caractère d'un mouvement anti-français, notre pays est assez clairvoyant et assez juste pour ne pas oublier subitement tant de preuves de loyalisme

données par les Tunisiens. Il doit protection aux étrangers qui vivent en Tunisie, mais il doit aussi protection aux indigènes du Protectorat. C'est pourquoi, aux obsèques solennelles du colon Vanel, M. Alapetite a été singulièrement bien inspiré quand il a dit, en réponse à certaines paroles déplacées :

« Ne prononçons pas ici des mots de haine et de vengeance. Ces sentiments, comme celui de la peur, sont indignes de nous ! »

Voilà le langage vraiment français d'un homme de gouvernement.

Par l'énergie de son attitude et de ses actes, M. Alapetite a su d'ailleurs inspirer à tous le sentiment d'une justice très ferme.

Son administration a pu ramener le calme avec un minimum de forces militaires et saura le maintenir. Les décisions de M. Alapetite et son caractère ont été à la hauteur des circonstances.

Du "Cri de Tunis" :

Des événements très graves se sont déroulés à Tunis.

Il n'est pas nécessaire de sortir les décors de mélodrame et de prendre l'attitude du jeune premier, au sixième tableau, quand le traître va mourir, pour manifester toute son indignation contre les actes de cruauté qui ont été commis.

Qu'il suffise à tout être civilisé de déclarer que sa plus profonde sympathie va aux familles des victimes, qu'il réprouve les atrocités perpétrées et qu'il réclame énergiquement les punitions les plus exemplaires pour les criminels.

Mais, cela fait, il ne faudrait pas passer doucement du particulier au général.

Quand un malhonnête homme se rend coupable d'une canaillerie, il n'est jamais venu à l'esprit de personne d'appeler les siens : famille de fripouilles.

Un grand nombre d'Arabes, un trop grand nombre d'Arabes (1.500), se sont rendus coupables de xénophobie, c'est le mot ; mais, de ce fait, doit-on en conclure que toute une population de 1.500.000 habitants étaient sur le point de se soulever contre leurs protecteurs ?

Ce serait aller un peu vite en besogne, surtout quand il s'agit d'un peuple auquel on doit tant de braves et fidèles soldats.

Le sang des tirailleurs tombés au Maroc ne rachète-t-il pas en partie, dans une considération toute spéculative, les fautes des fanatiques de Bab-Aleoua ?

Et qu'on ne vienne pas dire que la guerre chérifienne n'a pas été meurtrière !

Elle fut ce que sont toutes les guerres coloniales : une mangée d'hommes. Le feu et l'hôpital décimèrent les troupes et, comme exemple, on peut citer celui du 6^{ème} bataillon du 4^{ème} tirailleurs qui, parti en mars dernier, ne compte plus aujourd'hui que le tiers de son effectif primitif de mille hommes.

Sans chercher des exemples de loyalisme si loin, il s'est produit à Tunis même des actes de dévouement qui méritent d'être signalés.

Le *Cri* tient à la disposition des autorités les noms de plusieurs indigènes qui protégèrent des Européens lors des troubles.

Un d'eux, notamment, cacha toute une famille d'Italiens sur le point d'être massacrés. Les ayant fait entrer chez lui afin de les abriter, il défoula une cloison pour laisser passer les réfugiés et dissimula rapidement, avec quelques meubles, l'issue ainsi pratiquée.

Quand les forcés, la menace à la bouche, pénétrèrent chez l'Arabe pour rechercher la famille disparue si mystérieusement, ils ne purent rien trouver, et l'indigène protégé, logea et nourrit tout ce monde-là pendant plus de six jours.

La famille hospitalisée comprenait treize personnes !

N'est-ce pas là un bel exemple à signaler ?

D'autres indigènes, arabes dans une minoterie non loin du théâtre des troubles, formèrent une garde du corps autour de leur maître européen et le reconduisirent chez lui au milieu de la foule exaspérée.

Cela ne veut pas dire qu'une punition proportionnée au crime ne vienne rapidement frapper les coupables, parmi lesquels il est intéressant de noter qu'on ne retrouve aucun ancien soldat.

Tous ceux contre lesquels des charges seront relevées devront être punis impitoyablement, tous, sans exception, y compris, surtout, ceux qui sont restés dans la coulisse, s'il y en a.

Mais que les 1.500.000 indigènes répartis sur les 130.000 kilomètres carrés de la Tunisie soient déclarés responsables des troubles commis à Tunis par une minorité, il

ya là un pas qu'il faut se garder de franchir !

Un nouvel article du "Temps" (numéro du 1^{er} décembre) :

A l'heure où le Parlement français, en présence du Résident général, va être appelé à porter un jugement sur ces événements, et sans doute à se prononcer sur l'ensemble de notre politique tunisienne, il peut sembler prématuré et téméraire de prétendre en dégager des enseignements. Nous l'essayerons cependant.

La première idée qui vient à l'esprit est la nécessité absolue de rétablir sur leur ancien pied les effectifs dont disposait la division d'occupation de Tunisie avant que les dépôts successifs de troupes envoyés au Maroc l'aient réduite au point où nous l'avons vue ces jours-ci. Ceci ne peut être qu'un minimum, et il serait prudent d'augmenter, si possible, ces effectifs pendant toute la durée du conflit italo-turc. On est stupéfait en songeant que, le 7 novembre, l'autorité militaire ne pouvait compter, à Tunis, que sur 250 hommes pour rétablir l'ordre dans une ville de plus de 200.000 âmes.

Une seconde constatation tout aussi importante, bien qu'elle s'impose avec moins d'évidence, est la nécessité pour le gouvernement du Protectorat de donner dans ses préoccupations une part plus large encore qu'il ne l'a faite jusqu'ici aux questions indigènes. On a souvent répété qu'à mesure que s'accroissait son domaine musulman, la France devait avoir une politique musulmane. C'est non seulement « politique », mais « administration » qu'il faut dire. Grâce à son régime spécial, la Tunisie, sur ce point, est déjà supérieure à l'Algérie. Depuis quatre ans en particulier, de sérieux efforts ont été faits pour incliner les grandes administrations du Protectorat vers l'examen attentif des affaires musulmanes. L'œuvre ainsi poursuivie, grâce à l'impulsion constante donnée à tous par le Résident général, n'est pas terminée. Certaines administrations, celles des Travaux publics et de la Municipalité par exemple, mises en cause à propos des derniers événements, n'attachent pas encore aux questions indigènes l'intérêt qu'elles méritent et se contentent trop souvent des procédés administratifs français.

Il faut multiplier le nombre des fonctionnaires français connaissant le pays et sachant l'arabe, ce qui est déjà long et malaisé ; il faut ensuite améliorer le recrutement des fonctionnaires indigènes, auxquels, d'après les principes mêmes de l'organisation du Protectorat, revient la tâche de transmettre à la population les directions données par l'administration française. Croit-on que, si la police avait été mieux renseignée sur le mouvement qui se préparait et sur les germes d'émeute que peuvent contenir les foules musulmanes, considérées jusqu'ici comme inoffensives, et si, d'autre part, le cheikh El-Medina, à qui il incombait d'expliquer à ses coreligionnaires la décision de renonciation prise par le conseil municipal de Tunis, avait eu sur eux l'influence que ses fonctions exigent et que le Gouvernement tunisien était en droit de lui supposer, le terrible malentendu du 7 novembre et les troubles qui l'ont suivi n'auraient pu être prévenus ?

Nous sommes ainsi conduits à penser que, contrairement à l'opinion exprimée depuis quelques jours en Tunisie par un parti qui, pour des fins politiques, a placé l'annexion dans son programme, le Protectorat ne saurait être rendu responsable des événements actuels. Des troubles analogues se sont produits en Algérie, et ils ont été moins rapidement réprimés. Disons plus. Si les musulmans de la Régence, au lieu d'être soumis à l'administration tolérante et souple du Protectorat, qui a su accommoder les exigences du progrès à leurs usages et à leurs croyances, avaient été administrés par des hommes étrangers aux choses de l'Islam et avec des procédés métropolitains, peut-on répondre que les déplorables échauffourées du 7 et du 8 novembre n'auraient pas pris l'ampleur d'un véritable soulèvement ?

Mais il ne suffit pas de reconnaître, à la lumière des derniers événements, que le Protectorat, dans son ensemble, est la forme de gouvernement la mieux adaptée aux nécessités multiples créées en Tunisie par la présence de races diverses et par l'existence d'une société musulmane très attachée à d'anciennes traditions et impossible à transformer en un jour. Il convient encore d'ajouter que l'orientation donnée à ce régime depuis l'arrivée du Résident général actuel paraît singulièrement opportune.

La Tunisie est un pays pauvre. A l'heure où l'on veut compléter son organisation à peine ébauchée, construire les hôpitaux, les écoles qui y sont devenus nécessaires, on s'aperçoit que l'argent va manquer. La raison en est simple. Sur les 1.900.000 habitants qui peuplent la Régence, un million et demi, les fellahs du bled et les artisans des villes, sont de très pauvres gens, dont les moyens de production sont si rudimentaires qu'il est impossible d'élever les charges fiscales qui les écrasent. Augmenter la valeur productive de cette population indigène et, par là même, accroître la richesse du pays en organisant pour l'indigène un enseignement professionnel adapté à ses besoins, en mettant à sa portée une assistance publique efficace, en le protégeant par l'association et la prévoyance contre l'usure qui le ronge, telle paraît bien avoir été la politique de réalisations économiques de M. Alapetite. Cette œuvre d'humanité nous apparaît depuis quelques jours avoir été aussi une œuvre de sécurité et de prudence. Au lieu de songer à l'interrompre, il faut l'affermir et la développer.

ECHOS

Deuil

Nos amis MM. Mustapha et Chadly ben Braham viennent d'avoir la douleur de perdre leur neveu, M. Othman Chammak, qu'un mal implacable a ravi, en quelques jours, à l'affection des siens.

Nous les prions d'agréer l'expression de notre bien vive condoléance.

La Ferme-école de Lansarine

Lundi dernier, s'est réuni, à la Direction de l'Agriculture, le Comité de direction de la Ferme-école indigène de Lansarine.

M. Decker-David, directeur de l'enseignement et de l'expérimentation agricoles, assistait à cette réunion, au cours de laquelle d'importantes décisions ont été prises.

Mariage

Dimanche dernier, a été célébré, dans la plus stricte intimité, le mariage de notre ami M. Taïeb Djerbi, secrétaire au Gouvernement tunisien, fils de M. Hamida Djerbi, président du tribunal régional de Kairouan, avec la fille de feu M. Mahmoud Lasram.

Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs souhaits, et aux deux familles nos félicitations bien sincères.

REVUE DE LA PRESSE

Du *Temps*, du 28 novembre, en conclusion d'un article où il s'élève contre les mesures prises depuis quelques années en Algérie et qui tendent ostensiblement à organiser, pour les indigènes, une sorte d'enseignement au rabais :

La France est en train de contracter des obligations nouvelles. Nous allons avoir 12 à 15 millions de musulmans à gouverner dans l'Afrique du Nord. Qu'est-ce qui les sépare de nous ? L'ignorance, et le fanatisme, qui est une des conséquences de l'ignorance. Nous ne pourrions donc espérer les rapprocher de nous qu'en les instruisant. L'enseignement de nos indigènes va devenir ainsi un intérêt national de premier ordre. Ce serait perdre son temps que de démontrer que cet enseignement réclame autre chose que des écoles provisoires où les enfants apprendraient à baragouiner, et que des essais superficiels.

Les mêmes problèmes se posent en Tunisie. Là, on ne bâtit point d'écoles à moins de 15.000 francs, et on n'engage point d'instituteurs indigènes à moins de 1.200 francs pour le traitement de début. On y a reconnu que quatre ans de cours sont nécessaires pour former un bon maître. Nous demandons que l'Algérie revienne à ces pratiques, qui répondent à des nécessités qui ne nous paraissent pas discutables. L'école est un besoin éternel. Qu'on ne parle donc plus d'écoles provisoires. Qu'on ne recrute plus de maîtres qui n'ont pas appris leur métier dans des écoles spéciales, qu'on rétablisse le cours de la quatrième année qu'on a supprimé à la Bouzaréah. Et si l'école normale de la Bouzaréah ne suffit pas à produire autant de maîtres qu'il en faudrait, qu'on rétablisse le cours normal de Constantine, supprimé autrefois, à une époque d'arabophobie, et qu'on ouvre, dans les écoles primaires supérieures de la colonie, des sections indigènes où l'on formerait des sujets.

Nous noterons en terminant que cette histoire de l'enseignement indigène démontre, de son côté, combien il est pressant de donner à nos musulmans une représentation sincère et efficace dans les assemblées algériennes. S'ils avaient pu se faire entendre, cet essai malheureux n'eût pas été fait, car, dès l'origine, les hommes instruits étaient parmi eux unanimes à le réprouver.

De la *Patrie*, sous la signature de M.

Lucien Millevoje, parlant de la guerre italo-turque :

La résistance d'une poignée de Turcs et d'Arabes contre les forces considérables que l'Italie a débarquées en Tripolitaine prend de véritables proportions d'héroïsme qui commencent à exciter tout à la fois la sympathie et l'admiration des peuples. Depuis la lutte épique des Boërs contre l'invasion anglaise, l'univers n'avait rien contemplé de si émouvant. En publiant avec ostentation des listes funèbres, l'état-major italien rend lui-même à l'audace, à la fougue, à la vaillance de ses adversaires le plus éclatant hommage. Et s'il exagère le nombre des victimes, il a tort, car il ne réussit qu'à les grandir dans l'opinion du monde entier.

Que quelques milliers d'hommes mal équipés, mal approvisionnés, mal armés aient osé s'attaquer, sans canons, à un corps expéditionnaire protégé par une puissante artillerie, servi par toutes les ressources de l'outillage et de la science modernes, constamment ravitaillé et renforcé, c'est déjà un spectacle qui peut paraître extraordinaire...

Mais que cette inconcevable témérité ait pu balancer pendant quelques jours la supériorité du nombre, de la tactique et de l'armement, qu'elle ait persisté dans l'offensive malgré les pertes les plus cruelles, qu'elle semble s'enthousiasmer jusqu'à la mort par la mort elle-même, c'est ce qui devient assurément digne du respect de tous les gens de cœur.

Ces braves seront-ils refoulés, dispersés, anéantis ? C'est possible. Mais ils viennent d'écrire avec leur sang une belle page d'honneur militaire et de fierté nationale.

De l'*Akhbar*, à propos de l'exode en Syrie des indigènes de la région de Tlemcen :

Depuis dix ans, pour notre part, nous signalons la monstrueuse erreur politique qui a pu être commise dans l'Afrique du Nord sous prétexte de colonisation.

La colonisation était une bonne chose, mais on n'était pas autorisé à en déduire la somme d'abus que nous réprouvons.

L'abaissement systématique des musulmans, leur écart des affaires publiques, la justice spéciale et par trop sommaire à laquelle ils ont été soumis, l'arbitraire administratif et les vexations continuelles qui leur viennent des Européens (lire les journaux électoraux pour être édifié) ont produit à la longue un état de malaise et d'oppression insupportable.

Tout cela a pu se faire ironiquement au nom de la République Française et des principes de la Révolution. Mais ce ne sont pas les principes français qui ont régné ici, ce sont ceux d'une oligarchie libre et irresponsable.

Service des Contributions Diverses

AVIS

Le lundi 11 décembre 1911, à une heure et demie de l'après-midi, au Fondouk des Huiles à Tunis, il sera procédé, pour l'année 1912 à la location, soit aux enchères, soit par tirage au sort ou même de gré à gré, suivant les distinctions prévues au Cahier des charges, de locaux et emplacements situés au Fondouk-el-Ghalla, au Marché aux huiles et au Marché aux bestiaux.

Pour prendre connaissance des Cahiers des charges, s'adresser à la Direction des Contributions Diverses, tous les jours non fériés.

Les producteurs qui désirent obtenir la location de boutiques à prix fixe ou de gré à gré, devront s'inscrire à la Recette Principale des Contributions Diverses, rue de Souk-Ahras, N° 17, avant le 9 décembre 1911.

Signé : H. PIAZZA.

HUNYADI JÁNOS
dite EAU de JANOS
Eau Purgative Naturelle



Indispensable aux Colonies
Dose Laxative 1 verre le matin
Dose Purgative 2 verres à jeun
Exiger le nom :
Andreas SAXLEHNER Budapest
Se méfier des Contrefaçons et Substitutions

Minoterie du Belvédère

A. ZAUCHE & RAMELLA

BUREAUX : 24, Avenue de France — TUNIS

Vente de Semoules & Farines

Achat de Blé toute l'année

HYGIÈNE

ET

COLONISATION

par la retenue des eaux,
les abris à bestiaux,
les travaux rustiques,
et l'éducation des fellahs,
par LOUIS NICOLAS

Prix : 1 fr. 25

En vente à la *Papeterie Rapide*
5, rue Saint-Charles

Souvenirs de Tunisie & d'Algérie

par G. Saint-Paul, médecin-major de 1^{er} cl.
avec une préface de Th. Ribot, membre
de l'Institut, professeur au Collège de
France.

Récompense de l'Académie des Sciences
morales et politiques (prix Audiffert,
1906).

NOUVELLE ÉDITION (troisième mille)
En vente à la *librairie J. Danguin*
10, avenue de France — TUNIS

PRIX : 3 fr. 50

"THANOL"

DÉSINFECTANT, HYGIÉNIQUE, EFFICACE
ET ÉCONOMIQUE

Depuis bien des années, l'on fabrique des produits baptisés du nom de désinfectants mais qui, en réalité, ne sont que des substituants.

L'hygiène publique et privée s'applique de nos jours, plus que jamais, non seulement à écarter les obstacles qui entravent l'utilisation des déchets des matières résiduelles, c'est-à-dire l'odeur putride et les dangers d'asphyxie que présentent ces matières brassées en grande masse, mais encore elle s'acharne à combattre partout les microbes, ces terribles ennemis de l'humanité, véhicules de tous les maux, et qui existent dans tous les milieux où fermentent des matières organiques, leur champ de prédilection.

Un désinfectant doit, pour remplir entièrement son but, neutraliser les produits ultimes odorants de cette décomposition organique, désinfecter les foyers d'exhalaison putride, rendre inodores les déjections les plus infectes, en même temps qu'il doit les aseptiser, c'est-à-dire en assurer la stérilisation absolue, et ne laisser aucune chance de vitalité à un germe infectieux, qu'il soit adulte ou à l'état de spore.

Afin d'obtenir l'antiseptie et la désinfection, ou a mis en œuvre les toxiques les plus redoutables, le plus souvent insuffisants et dangereux à manier.

Mieux que les Lysol, Solutol, Selveol, Phénol, Créosote, Thymol, Iodol, le Chlore, etc., etc., et tous les dérivés de la houille, le **Thanol** remplit le double but de désinfection, de désodorisation et de stérilisation, avec cet avantage sur les produits concurrents que la désodorisation n'est pas due à une substitution d'odeur, qu'il ne dissimule pas les relents infectieux sous son propre parfum, comme presque tous les produits employés au même usage.

Il peut sans danger être employé par tous, et la modicité de son prix permet de ne pas en ménager l'emploi.

Outre qu'il est le plus économique par son prix de revient, son emploi, en supprimant les grands lavages, obligatoires avec les autres produits, diminue par suite la main-d'œuvre.

Il peut être livré en bonbonnes comme extrait, ou en fûts, préparé pour être employé sans addition d'eau.

Toujours à même base de sels, mais suivant des formules et des dosages différents, le **Thanol** peut servir pour la désinfection des locaux et, parfumé, peut être utilisé pour la toilette, car il fait disparaître les boutons, rougeurs, couperoses, etc. Il assure également la guérison radicale des plaies de toute nature.

USINE ET BUREAU : 7 et 8, rue de la Gare, à Bordeaux.
Représentants à Tunis : M. J. Lasra & Gathas, rue de la Commission, 29.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie TOUACHE. — Paquebots-Poste français. — AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile,
la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises.

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les lundis soir.

- A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis à 6 h. du matin, par quinzaine.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 du matin.
- DE LA COTE TUNISIENNE, (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
- A MARSEILLE, tous les samedis à 7 h. du matin.

DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. du soir.

- DE TUNIS POUR PALERME, tous les mercredis à midi, par quinzaine.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mardis à midi.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les mercredis à midi.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 7 h. du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS (hebdomadaire) et PALERME, (par quinzaine); tous les samedis à midi.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.

Agents principaux : MM. PÉDELUPÉ

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Services postaux rapides

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de MARSEILLE-BIZERTE.

Mardi à 7 h. 30 du soir, service rapide de MARSEILLE.

Mercredi à 5 h. du matin, service rapide pour SFAX et SOUSSE.

Vendredi à 7 h. du matin, service rapide de MALTE.

Samedi à 5 h. du matin, service rapide de MARSEILLE.

Dimanche à 5 heures du soir, service de ALGER, BOUGIE, DJIDJELLI, COLLO, PHILIPPEVILLE, BONE, LA CALLE, TABARKA et BIZERTE, (service de BORDEAUX, NANTES et SAINT-NAZAIRE, par transbordement à ALGER).

DÉPARTS

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour SFAX et SOUSSE.

Lundi à midi, service direct pour MARSEILLE.

Mardi à midi 30, service rapide pour BIZERTE et MARSEILLE.

Mercredi à 3 h. du soir, service rapide pour MARSEILLE.

Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour MARSEILLE.

Samedi à 1 h. du soir, service pour BIZERTE, TABARKA, LA CALLE, BONE, PHILIPPEVILLE, COLLO, DJIDJELLI, BOUGIE et ALGER (service pour BORDEAUX, NANTES et SAINT-NAZAIRE, par transbordement à ALGER).

N.-B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les CINQ semaines.

S'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia pour renseignements.

SOCIETA NAZIONALE DI SERVIZI MARITTIMI

Agences de Tunisie :

ARRIVÉES

LUNDI : à 7 h. matin, de Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir et Sousse.

MARDI : à 10 h. du matin, de Gênes, Livourne et Cagliari.

MERCREDI : à 6 h. du matin, rapide, de Naples, Palerme et Trapani.

SAMEDI : à 7 h. du soir, de Palerme, Castellamare, Trapani, Favignana, Marsala, Mazzara, Sciacca, et Pantelleria.

Pour renseignements, s'adresser à l'Agence I. & V. FLORIO, rue d'Alger, 21, Tunis.

DÉPARTS

LUNDI : à midi, pour Cagliari, Livourne et Gênes.

MERCREDI : à 4 h. du soir, pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli et Malte.

MERCREDI : à 8 h. du soir, rapide, pour Trapani, Palerme et Naples.

DIMANCHE : à 7 h. du soir, pour Pantelleria, Mazzara, Sciacca, Marsala, Favignana, Trapani, Castellamare, Palerme.

Denrées Coloniales

GROS & DEMI-GROS

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Transports automobiles du Sahel

Sousse : Tél. 83

SERVICES RÉGULIERS

Sousse-Monastir, bi-quotidien.

Sousse-Sfax, quotidien.

SOUSSE-GABÈS, hebdomadaire

Aller

Dép. de Sousse p. Gabès, le samedi à 4 h. du soir.

Arrivée à Sfax, le samedi à 6 h. du soir.

Dép. de Sfax p. Gabès, le dimanche à 6 h. du matin.

Arrivée à Gabès, le dimanche à 10 h. 30 du matin.

Retour

Départ de Gabès, le lundi à 4 h. du soir.

Arrivée à Sfax, le lundi à 6 h. du soir.

Départ de Sfax, le mardi à 6 h. du matin.

Arrivée à Sousse, le mardi à 11 h. du matin.

Prix du voyage, aller et retour : 40 francs.

Lumière LUX

ÉCLAIRAGE PRIVÉ ET PUBLIC
par l'incandescence au pétrole

Le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 bougies, 0 fr. 015 l'heure
— 800 — 0 fr. 04 —

Lampes pour Hôtels, Châteaux, Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises, Salles de bal, Fêtes publiques, Caves, Terrasses, Parcs, Cours, Fermes, Chais, etc., etc.

Plus de 100.000 lampes
placées dans le monde entier

LUX-PARIS, Sté Anonyme au capital de 550.000 frs.

Téléph. 5.77 — Adresse télégraphique :

LUXARIS-TUNIS

Agent général pour la Tunisie et l'Algérie :
M. D. BONAN, 35 bis, rue Es-Sadikia, en face
la Gare Française, Tunis.

Demandez le Catalogue

TUYAUX EN CEMENT

F. THORRAND

17, rue de Besançon

TUNIS

C^{ie} de Navigation Norddeutscher Lloyd de Brême

Service régulier par paquebot salon, à double hélice
entre l'Italie, la Tunisie et l'Égypte
par le vapeur

SCHLESWIG

Tonnage 6955 Reg. Tons

Départs de BIZERTE pour SYRACUSE-ALEXANDRIE, deux fois par mois.
— — — — — GÈNES, deux fois par mois.

N. B. — Avec le billet de passage les voyageurs auront droit aux trains spéciaux express établis pour le "Norddeutscher Lloyd" qui seront en correspondance avec les arrivées et départs du vapeur à Bizerte.
Pour tous renseignements s'adresser aux Agents : Universal Tourist Office, 8, avenue de Carthage
Richard Heckemann, 23, avenue de Paris, au 2^e étage.

HUILES DE GRAISSAGE -- GRAISSE CONSISTANTE

DÉCHETS DE COTON -- LINGES D'ESSUYAGE

Pellet, Azerm Frères & Zipfel

3, place de la Résidence et 1, rue de Rome

TUNIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions de francs

Agences de Tunisie : TUNIS, BIZERTE, SFAX, SOUSSE

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôt de titres, souscription et opérations diverses sur titres, lettres de crédit, circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 %.

Dépôts à échéance fixe de 1 an à 3 ans : 3 %.

Location de coffres-forts.

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des bijoux, valeurs, titres de propriété. Ces coffres-forts, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 fr. par mois.

BANQUE DE TUNISIE

ENVOIS DE FONDS

DANS TOUTES LES LOCALITÉS DE LA TUNISIE,

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

La Banque de Tunisie délivre des chèques sur toutes les villes de Tunisie et de France et sur les principales places de l'étranger.

Elle se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

PAVILLON CARTHAGINOIS

Stations du T.-G.-M. de Douar-ech-Chott ou Dermeh

F. REVOL & C^{ie}, Propriétaires

HOTEL-RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

PAPIERS PEINTS

de tous styles, riches et ordinaires

Frises décoratives en lés

MAISON PICHERY-JACOZ

TUNIS — 24, rue Al-Djazira — TUNIS

Envoi de COLLECTIONS sur demande

Pâtisserie Princière

TUNIS - 4, rue d'Italie - TUNIS

Ancienne maison TRUCHY

Emile CHAMBERT, successeur

Confiseur - Glacier

Confiserie de 1^{er} choix

MARIAGES, BÂPTÊMES, SOIRÉES

VINS FINS ET LIQUEURS

AU FLAMANT ROSE

Préparation de toutes sortes d'animaux,

pelletterie et réparation de fourrures.

M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16

Crédit Foncier d'Algérie & de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions

Siège social : ALGER

Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis

Agences à Sousse et à Bizerte

Opérations de banque. — Escompte. —

Recouvrements. — Ordres de Bourse. —

Avances sur titres et sur marchandises. —

Garde de titres. — Paiement des coupons. —

Paiements télégraphiques. — Chèques

et lettres de crédit sur tous pays. — Change

de monnaies étrangères. — Dépôts de

fonds à échéance fixe : 1 an à 4 ans, 3 %.

Dépôts à vue : comptes de chèques avec

intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CHARBON DE BOIS

BOIS DE CHAUFFAGE

Cardif, Briquettes, Boulets, Coke, Pétrole, etc.

A La Bonne Ménagère, JULES ATTIA

17, avenue de Paris, TUNIS

Savons de toutes qual. Huiles d'olives extra, Huile blanche

Prix très modérés — Service à domicile

Gros, Demi-gros, Détail

Faineuf - Goelin - Kaol - Méto - Brillant Belge - Eau

de cuire - Globe - Amor - Sabre - Encaustiques

de toutes marques - Cires et Crèmes

pour Chaussures.

LE TOUT VENDU EN GROS & EN DÉTAIL

Droguerie-Parfumerie du PHENIX

26 bis, rue d'Italie, juste en face la porte du Marché

IMPRIMERIE TUNISIENNE

TUNIS — 57, Rue Souk El-Belat — TUNIS



Travaux Administratifs & Commerciaux

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

Spécialité de Travaux de grand Luxe en Couleurs

Atelier de Menuiserie ET ÉBÉNISTERIE

Spécialité d'Ébénisterie et Meubles
FAÇON ARABE

Constructeur de Ruches en tous genres

ET DE MATÉRIEL AGRICOLE

Ruche "Alpine" : Prix modérés

A. TAUPERT

Ex-maître menuisier

A L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TUNIS

TUNIS

23, Rue Hammam-Er-Remimi

(Quartier Bab-Souika)

Le gérant : André LAPORTE

Imprimerie Tunisienne

57, rue Souk-el-Belat, Tunis

AU PALAIS ARABE

TUNIS - 3, rue de Rome - TUNIS

SUCCURSALES : SOUSSE-SFAX

La plus grande et la plus assortie

Maison d'Ameublements de la Tunisie

Expédition franco de port et d'emballage dans toutes
les villes desservies par une gare et pour les
achats réglés comptant

FACILITÉS DE PAIEMENT

CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE